



POUR DISCUSSION

La prochaine Assemblée du COE : vers un espace élargi

Le Conseil œcuménique des Eglises est gouverné au plus haut niveau par une Assemblée. Eglises et partenaires œcuméniques se retrouvent de façon tout à fait originale pour prier en commun, célébrer, discuter et délibérer. Une Assemblée se compose de délégués élus par les Eglises membres et d'autres représentants et observateurs délégués par divers interlocuteurs œcuméniques ou par des Eglises non membres du COE. Elle rassemble également l'œcuménisme au sens le plus large, les réseaux, les ministères et des individus. Les délégués à l'Assemblée ont la charge d'élire des présidents, un Comité central, de définir la politique générale du COE et de passer en revue les programmes du Conseil. La prise de décision se fait par consensus. La prochaine Assemblée du COE, prévue pour 2013, sera la dixième.

I. Comprendre le mandat de Porto Alegre

L'Assemblée de Porto Alegre, réunie en février 2006, a exprimé une vision : chercher à convoquer « une assemblée œcuménique qui réunirait toutes les Eglises pour célébrer leur communauté en Jésus Christ et pour relever ensemble les défis qui attendent l'Eglise et l'humanité », en espérant en particulier que cela représenterait une étape importante « sur la voie de l'unité visible et du partage de l'eucharistie » (Comité d'examen des directives, paragraphe 5).

Cette vision a été précisée par la suite par la recommandation « d'examiner la possibilité de créer une structure pour les assemblées du COE accordant davantage d'espace aux communions chrétiennes mondiales et aux familles confessionnelles pour se rencontrer afin de délibérer et/ou de traiter des questions générales. » (ibid. paragraphe 25d).

Comité central – En se basant sur une évaluation de l'Assemblée de Porto Alegre et sur un calendrier provisoire pour la préparation de la 10^e Assemblée (Doc GEN 03), le Comité central, réuni en septembre 2006, a mis au point un projet d'écoute et de réflexion sur le mandat de Porto Alegre consistant à voir s'il serait possible de réunir une assemblée œcuménique, en espérant que le Comité central de février 2008 sera en mesure de prendre une première décision concernant le genre d'assemblée à prévoir pour 2013, de manière à orienter les préparatifs dès le départ.

La question a été transmise au Comité exécutif avec la recommandation de poursuivre la réflexion sur le sens et l'importance d'une « assemblée œcuménique commune » (cf. rapport conjoint du Comité du programme et du Comité d'examen des directives, paragraphe 30).

Comité exécutif – Le Comité exécutif du COE, réuni en février 2007, a reçu et discuté un premier document sur ce sujet, comportant toute une série de questions fondamentales à propos du langage, de la communion fraternelle et de la cohérence dans le mouvement œcuménique.

Le Comité exécutif est parti de l'hypothèse qu'une « assemblée œcuménique » ne serait réalisable qu'à la condition de trouver une vision et un langage communs pour exprimer l'importance d'un tel événement comme signe visible de l'engagement de l'Eglise envers l'unité et d'un désir de responsabilité réciproque. Pour réaliser au mieux une Assemblée du COE qui accorderait « davantage d'espace aux communions chrétiennes mondiales et aux familles confessionnelles », il faut trouver les moyens qui aident les Eglises à croître ensemble dans la communion qu'elles ont en commun en tant que membres du COE.

Le Comité exécutif a estimé que le terme d'« assemblée œcuménique » posait des problèmes, affirmant que toutes les assemblées du COE étaient œcuméniques par nature. Il a dit aussi qu'il fallait envisager de coopérer non seulement avec les communions chrétiennes mondiales, mais aussi avec les conseils nationaux et régionaux, avec les organisations œcuméniques internationales et les partenaires spécialisés, c'est à dire toutes les parties prenantes d'une assemblée – les partenaires affiliés envoyant des représentants officiels conformément à la constitution et aux règlements du COE.¹

Histoire des discussions antérieures – La perspective d'une assemblée œcuménique qui s'est manifestée à Porto Alegre faisait suite à près de dix années de discussions concernant la possibilité d'assemblées conjointes ou communes entre COE, ARM et FLM, ces trois organisations ayant toutes le même genre de réunion délibérative tous les sept ou huit ans.

Cette perspective a également été précédée par près de dix années de discussions et de projets en vue d'un forum chrétien réunissant la communion des Eglises membres du COE, les communions chrétiennes mondiales et des Eglises non membres du COE, comme les Eglises catholique romaine, pentecôtistes et évangéliques. Ainsi, dans le projet du document d'orientation « Vers une conception et une visions communes du COE », on trouve la proposition de rechercher d'autres modèles d'assemblée dans le cadre du forum auquel le COE inviterait d'autres organisations œcuméniques, les Communions chrétiennes mondiales et des Eglises non membres du COE (cf. document de travail pour la déclaration de politique générale, 1996, p.30).²

Un article détaillé décrivant l'histoire de ce dialogue a été écrit par Stephen Brown. Cet article, intitulé « Towards a common global ecumenical assembly? » a paru dans le numéro de juillet-octobre 2006 d'*Ecumenical Review*.

II. Rapport du processus d'écoute

En avril 2007, à la demande du Comité exécutif et dans le but de faciliter le processus d'écoute, le secrétaire général a écrit à toutes les Eglises membres du COE, aux organisations œcuméniques régionales (OOR), aux conseils nationaux d'Eglises (CNE), aux communions chrétiennes mondiales (CCM), aux organisations œcuméniques internationales (OOI) et aux partenaires spécialisés (PS), en leur demandant de réagir à l'éventualité d'une « assemblée du COE qui réunirait toutes les Eglises et accorderait davantage d'espace aux organisations œcuméniques partenaires. » Comme c'est le cas pour le COE, la base des divers appareils œcuméniques désignés ici, ce sont les Eglises elles-mêmes.

¹ D'après le Règlement du COE, les organisations œcuméniques régionales, les conseils nationaux d'Eglises, les communions chrétiennes mondiales, les organisations œcuméniques internationales, et les partenaires spécialisés affiliés au COE sont invités par le Comité central à envoyer un *représentant délégué* aux Assemblées du COE. Les Eglises non membres avec lesquelles le COE entretient une relation spéciale peuvent être invitées par le Comité central à envoyer un *observateur délégué* à une Assemblée du COE. Les *représentants délégués* et les *observateurs délégués* ont voix consultative, mais ne participent pas aux processus de décision.

² Le « forum » dont il est question ici se rapporte à la proposition de « forum d'Eglises chrétiennes et d'organisations œcuméniques » qui est ensuite devenu le Forum chrétien mondial.

Le secrétariat du COE, en plus des réactions par écrit, a également cherché à profiter d'événements œcuméniques importants au cours de l'année 2007. Ce qui suit est le résumé de ce que nous avons entendu. *On trouvera en annexe 1 la liste des Eglises et des partenaires qui ont répondu.*

Ce que nous avons entendu – Les membres de la communauté fraternelle d'Eglises du COE qui ont soit répondu soit participé en mai 2007 à une rencontre de responsables œcuméniques soutiennent en général le projet d'assemblée élargie et approuvent les orientations de départ soulignées dans la lettre du secrétaire général.

Certains critiquent le nombre d'assemblées mondiales, régionales et confessionnelles qui représente un poids financier, mais plus nombreuses encore sont les Eglises qui critiquent la multiplicité des actions de préparation et de suivi et qui y voient un signe de morcellement au niveau œcuménique. On exprime le souci de garantir que de petites Eglises et des confessions « minoritaires » ne seront pas reléguées au second plan par l'intérêt des grandes Eglises ou de familles d'Eglises bien organisées institutionnellement. Beaucoup de réponses soulignent l'importance d'encourager les organisations œcuméniques partenaires à participer à la préparation d'une assemblée élargie.

Beaucoup d'Eglises évoquent une préoccupation de principe : elles souhaitent préserver l'intégrité d'une assemblée du COE en tant que réunion principale grâce à laquelle les Eglises membres vont pouvoir approfondir leur responsabilité réciproque dans la recherche de l'unité visible et dans la définition de l'ordre du jour des travaux du COE.

Ce que nous avons entendu – La **Commission mixte consultative des CCM et du COE**, réunie en mai 2007, a considéré qu'il était nécessaire que le COE garde la haute main sur une assemblée élargie ou œcuménique en tant que manifestation du COE, non dans le but de poursuivre des intérêts institutionnels, mais pour alimenter le mouvement œcuménique. Les communions ont suggéré, pour cette manifestation, les critères minimum suivants :

- Mettre en valeur le rôle du COE en tant que communauté fraternelle d'Eglises ;
- Mettre en valeur le rôle du COE en tant qu'il nourrit le seul mouvement œcuménique ;
- S'appuyer sur la Base du COE pour déterminer les participations (Article I de la Constitution du COE qui confesse le Christ comme Dieu et Sauveur, affirme la foi en la Trinité, et fait référence à l'autorité de l'Écriture).

Certaines de ces communions ont exprimé le souhait que le COE soit davantage ouvert à des modifications importantes – pour transformer le statu quo – afin de réaliser quelque chose de neuf et pas seulement de restructurer le modèle actuel d'Assemblée du COE.

Ce que nous avons entendu – Le **Comité permanent sur le consensus et la collaboration**, qui s'est réuni en novembre 2007, a discuté de la question et a admis l'intérêt d'une assemblée élargie pour améliorer la cohérence du mouvement œcuménique. Le Comité a déclaré qu'il ne fallait pas qu'une telle manifestation fasse courir un risque à la philosophie du COE et aux résultats de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE. Il s'est dit particulièrement préoccupé par le fait que cet espace élargi risquait de marginaliser les orthodoxes et d'autres Eglises qui ne sont pas organisées en communions chrétiennes mondiales.

Ce que nous avons entendu – Le Comité exécutif de l'**Alliance réformée mondiale**, réuni en octobre 2007, a réagi en apportant son soutien à cette initiative, mais il s'est également dit préoccupé par l'idée que tout modèle de cette manifestation qui accorderait aux communions un espace leur permettant de poursuivre leurs activités « après » l'Assemblée du COE ne serait pas satisfaisant, car cela serait le symbole d'une nouvelle forme d'émiettement œcuménique.

Ce que nous avons entendu – La Conférence des **secrétaires de Communions chrétiennes mondiales**, réunie en novembre 2007 immédiatement après avoir pris part au **Forum chrétien mondial**, a

manifesté un grand intérêt ; certains se sont interrogés sur l'importance accordée à la possibilité de « régler les affaires ». D'autres se sont dit préoccupés par le fait que le COE puisse s'éloigner de la vision de Porto Alegre. D'autres encore redoutaient que l'ordre du jour d'autres communions puisse inutilement influencer celui du COE. D'autres enfin ont fait remarquer que le temps consacré à régler les affaires n'engagera pas leur propre communion.

Nous avons entendu ce qui suit comme étant la contribution des CCM au processus d'écoute :

- Le Forum chrétien mondial est le meilleur endroit pour rencontrer des Eglises ayant des problèmes pour s'associer au COE.
- Il n'y a pas d'accord général sur la question de déterminer, dans une telle manifestation, l'intérêt pour le COE d'en être l'initiateur par rapport au fait d'en prendre la direction.
- Il faut envisager divers modèles de manière à discerner celui qui impliquera le plus grand nombre de communions.
- Toute assemblée élargie devra être envisagée avec celles des communions qui y sont le plus intéressées.
- Pour qu'une assemblée élargie favorise la cohérence, il est nécessaire d'avoir un sens / une conception plus importants de la valeur de la complémentarité – complémentarité de différents modèles et de différents instruments de promotion de l'unité.
- Le COE devra faire preuve de prudence dans la préparation d'une assemblée élargie et savoir que des gains dans un sens peuvent présenter des risques dans l'autre .

Ce que nous avons entendu – Le **Comité de continuation sur l'œcuménisme au 21^e siècle**, qui réunit des représentants des Eglises membres du COE, des organisations œcuméniques régionales, des conseils nationaux d'Eglises, des organisations œcuméniques internationales, et des partenaires spécialisés, a discuté de cette proposition en profondeur. Il a soulevé un certain nombre de questions qui n'avaient pas encore été exprimées mais qu'il est important de prendre en considération. Le groupe a insisté sur l'évolution rapide du contexte œcuménique et la nécessité de planifier une assemblée élargie en tenant compte de cette dynamique.

Le groupe a fait la suggestion que la cohérence pouvait également être vue comme un processus de « don » dans lequel chaque Eglise et chaque partenaire œcuménique conçoit le don particulier qu'il apporte au mouvement œcuménique et comment chacun est enrichi par les dons des autres. Il a également laissé entendre qu'il y a une meilleure complémentarité lorsque l'on établit des liens entre les Eglises et les partenaires sans se contenter d'attendre que ces liens apparaissent en un lieu et à un moment commun. Parmi les autres idées émises :

- Il ne faut pas considérer les craintes à propos de l'organisation d'une assemblée élargie comme des barrières qui nous empêcheraient d'aller de l'avant, mais comme des défis que nous sommes appelés à relever.
- Il faut voir dans une assemblée élargie une manifestation rassemblant la famille œcuménique. Dans ces conditions, tout espace offert à la reconnaissance des partenaires ne doit pas être considéré comme un espace pour « l'invité », mais pour « la famille ».
- La préparation et la réalisation d'une assemblée élargie en compagnie de partenaires œcuméniques reconnus sera inévitablement une aide permettant d'exprimer une vision commune à propos de la recherche de l'unité et d'un témoignage commun par les Eglises.
- Les différentes communions utiliseront sans doute de façon différentes l'espace qui leur sera offert, mais une assemblée élargie devrait inciter toutes les familles d'Eglises à reconnaître la diversité existant au sein de leur propre communion ou du regroupement confessionnel d'Eglises dont elles font partie.
- Une assemblée élargie devrait être une occasion importante de formation œcuménique et ne pas reprendre le modèle de la pré-assemblée, notamment en ce qui concerne les jeunes.
- Comment le processus qui suivra l'assemblée élargie pourra-t-il faire apparaître les résultats, favoriser la cohérence et renforcer l'engagement des Eglises en tant que premiers acteurs de leurs moyens œcuméniques ?
- Comment faire pour qu'une assemblée élargie soit aussi une assemblée plus inclusive ?

III. Une assemblée d'un style nouveau – synthèse de ce que nous avons entendu

Le processus d'écoute a révélé un vif intérêt pour un style nouveau d'assemblée sous la conduite du COE réunissant des Eglises et des partenaires œcuméniques pour la célébration de la communion fraternelle en Jésus Christ, pour aborder les défis communs auxquels sont confrontées les Eglises, pour former un mouvement œcuménique plus cohérent et pour accomplir les tâches qui sont celles des Eglises membres du COE.

Ce processus d'écoute a fait apparaître des suggestions concrètes concernant la façon de structurer ce genre de manifestation. L'ensemble des besoins ne sera pas couvert par un modèle unique, mais les avis s'accordent pour dire que le modèle le meilleur sera celui qui permettra aux Eglises de s'approprier leurs engagements œcuméniques et qui impliquera le plus grand nombre de partenaires œcuméniques reconnus.

En fonction de sa préparation, de sa réalisation et de son suivi, ce genre d'assemblée devrait permettre de créer une meilleure cohérence du seul mouvement œcuménique. Le COE est bien placé pour conduire la préparation d'un rassemblement œcuménique de ce type. Il pourra, en même temps, satisfaire à ses obligations constitutionnelles consistant à réunir en assemblée délibérative la communion des Eglises.

Un cadre œcuménique

Le processus Conception et vision communes (CVC) a élaboré une double démarche consistant à approfondir la communion fraternelle entre Eglises membres et à élargir la participation au mouvement œcuménique. Cette démarche a eu des conséquences importantes, comme les résultats de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE, la mise en place de la procédure par consensus, les travaux du Groupe mixte consultatif des Eglises pentecôtistes et du COE, des relations nouvelles avec les évangéliques, et le Forum chrétien mondial.

La cohérence et l'unité que nous recherchons – L'Assemblée de Porto Alegre a confirmé que cette double démarche d'approfondissement et d'élargissement de la communion fraternelle du COE devait être poursuivie, mais elle a également porté une attention renouvelée sur le rôle constitutionnel des Eglises membres du COE pour maintenir la cohérence du seul mouvement œcuménique (article III). Le désir d'approfondir le sens de la communion entre Eglises membres et d'élargir la coopération avec les partenaires œcuméniques en tant qu'instruments des Eglises sont en fait deux moyens importants de garantir la cohérence du mouvement œcuménique et l'unité que nous recherchons.

L'unité grâce à une vision commune et au partenariat – Reconnaissant que la base de tous les appareils œcuméniques est constituée par les Eglises elles-mêmes, il est nécessaire, à ce stade de la vie du COE, pour garantir la cohérence du mouvement œcuménique, d'une part de favoriser une vision commune entre les Eglises et les partenaires œcuméniques, d'autre part de permettre une meilleure collaboration entre acteurs œcuméniques en matière de programmes. Il faut intégrer les objectifs d'approfondissement de la communion et d'élargissement de la participation dans un dialogue plus dynamique. C'est ainsi que les Eglises seront encouragées à vivre leur vocation œcuménique.

Les Eglises exercent un rôle directeur par l'intermédiaire du COE – Il est possible de renforcer la cohérence du seul mouvement œcuménique au moyen de l'interaction imaginative et orientée entre les Eglises et les partenaires œcuméniques. A maintes reprises, les Eglises membres et les partenaires œcuméniques ont confirmé que le COE était l'instrument le mieux équipé, unique en son genre et privilégié pour accomplir cette tâche. Il ne pourra cependant le faire que grâce au rôle directeur exercé par ses Eglises membres. Ce sont les Eglises elles-mêmes qui, par l'intermédiaire du Conseil, sont au service du seul mouvement œcuménique (article III, Constitution du COE).

Un cadre pour l'organisation

Dans les réponses, aussi bien celles des Eglises membres que celles des partenaires œcuméniques, il apparaît clairement que ce genre de manifestation devra être réalisé conformément aux critères exprimés dans la Constitution et le Règlement du COE. Il s'agit aussi des critères permettant de déterminer quels seront les participants et les objectifs fondamentaux de cet événement.

Base du COE – La base la plus indiquée pour voir quelles sont les Eglises susceptibles d'être invitées à cette manifestation se trouve dans l'article premier de la Constitution du COE qui déclare que celui-ci est « une communauté fraternelle d'Eglises qui confessent le Seigneur Jésus Christ comme Dieu et Sauveur selon les Ecritures et qui s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint Esprit ». Les Eglises invitées seraient donc les Eglises membres du COE et d'autres Eglises qui confessent le Christ comme Seigneur et Sauveur conformément aux Ecritures et qui professent leur foi au Dieu trinitaire.

Renforcer la communion des Eglises membres – L'un des objectifs fondamentaux de cette manifestation serait de renforcer la communion des Eglises membres et de les pousser à donner des orientations au COE et au mouvement œcuménique dans son ensemble. A cette fin, il est nécessaire d'adhérer étroitement à la vision CVC et aux recommandations et à l'esprit de la Commission spéciale sur la participation des orthodoxes au COE. La répartition des délégués du COE, l'esprit de communion fraternelle, celui du consensus, l'harmonie des prières communes et l'eucharistie confessionnelle devront contribuer à la mise en place de cet événement.

Il faudra se préoccuper particulièrement de renforcer la communion avec les Eglises orthodoxes, les petites Eglises, et celles qui ne sont pas organisées en communion mondiale. Beaucoup d'entre elles n'ont pas répondu à la demande de réactions.

Partenaires œcuméniques reconnus – Autre objectif fondamental de cette manifestation, provoquer une meilleure cohérence du seul mouvement œcuménique. A cette fin, il faudra obtenir la pleine coopération et la participation totale des instruments conciliaires des Eglises, des appareils confessionnels, des ministères internationaux et des agences missionnaires. On pourra demander aux organisations œcuméniques régionales, aux conseils nationaux d'Eglises, aux communions chrétiennes mondiales, aux organisations œcuméniques internationales, aux partenaires spécialisés et à la CME, qui sont constitutionnellement affiliés au COE, de jouer un rôle accru dans la mise en place de cette manifestation. Leur collaboration pour le suivi de l'événement sera tout aussi importante.

Il sera tout autant nécessaire de voir comment impliquer le mieux possible le mouvement œcuménique dans son ensemble, les réseaux, les académies, les organisations de base, les paroisses, etc. qui ne sont pas constitutionnellement membres du COE, mais qui sont bien connues des Eglises. Dans le passé, on les a impliqués dans les assemblées.

Autres Eglises – Autre objectif fondamental d'une telle manifestation, permettre la participation d'Eglises qui ne sont pas membres du COE. Dans des assemblées antérieures, on a vu une participation notable des Eglises catholique romaine, pentecôtistes et évangéliques. La préparation de cet événement pourrait s'appuyer sur cette tradition, tout en cherchant à profiter des possibilités nouvelles offertes par un paysage chrétien en pleine mutation. Bien entendu, tout ceci dépend énormément de la capacité de réaction de ces « autres Eglises ». Pour le moins, il faudrait que l'Assemblée fasse apparaître les progrès réalisés dans l'établissement de relations et le travail en collaboration.

IV. Comment avancer

Le processus d'écoute a permis de découvrir un certain nombre de propositions concrètes concernant la manière de structurer ce genre de manifestation. Tous les besoins ne seront pas couverts par un

modèle unique, mais il y a un accord général pour dire que le modèle le meilleur sera celui qui permettra aux Eglises de s'approprier leur engagement œcuménique et qui impliquera le plus grand nombre de partenaires œcuméniques reconnus. Le processus d'écoute a également fait apparaître la nécessité d'instituer une meilleure coordination dans les formes de préparation, le thème, le développement du sujet, ainsi qu'un suivi cohérent.

Le processus d'écoute a confirmé que le succès d'une assemblée élargie en 2013 dépendait de la manière dont on allait préparer cet événement et avec qui cela se ferait. Dans le passé, on a préparé les Assemblées du COE avec des comités représentant les Eglises membres sans impliquer de façon notable des représentants d'autres éléments constitutifs du COE. D'après ce que l'on peut retenir des expériences précédentes, on voit que, dès le stade de préparation, il convient d'impliquer les partenaires œcuméniques, et notamment ceux qui sont intéressés par une Assemblée du COE.

En réponse à cette vision d'une Assemblée qui proposerait un espace élargi aux partenaires œcuméniques, les questions fondamentales suivantes méritent considération de la part du Comité central au moment où il s'apprête à lancer les préparatifs de cette prochaine Assemblée du COE :

- Comment une démarche préparatoire à la prochaine Assemblée, menée en collaboration et conduite par le COE, sera-t-elle une aide à un mouvement œcuménique plus cohérent ?
- Comment une Assemblée préparée en collaboration accrue avec des partenaires œcuméniques reconnus permettra-t-elle d'approfondir la communion fraternelle entre Eglises membres du COE ?
- Comment une Assemblée élargie pourra-t-elle servir les intérêts de toutes les Eglises membres du COE, y compris ceux des plus grandes, des plus petites, des Eglises nationales, des Eglises mondiales, de celles qui ont constitué des communions ou des organismes confessionnels et de celles qui n'en ont pas constitué ?
- Comment une Assemblée du COE pourra-t-elle exprimer une cohérence plus grande du seul mouvement œcuménique ?
- Comment l'Assemblée pourra-t-elle être une manifestation représentative grâce à laquelle les Eglises et les partenaires œcuméniques vont pouvoir créer une vision plus cohérente et poser les fondements d'une collaboration meilleure au niveau des programmes ?

V. Discussion plénière au Comité central

Le 14 février 2008, une séance plénière du Comité central permettra d'échanger des informations, d'engager le dialogue et d'envisager l'importance de la prochaine Assemblée pour la communauté fraternelle des Eglises membres et des partenaires œcuméniques.

Les débats au Comité central nourriront les travaux du Comité d'examen des directives qui formulera des recommandations soumises à l'examen du Comité central.

Annexe 1 – Liste d’Eglises et de partenaires qui ont répondu à la demande de réactions

Eglises membres

1. Eglise anglicane d’Aotearoa, Nouvelle-Zélande et Polynésie
2. Eglise chrétienne biblique (Argentine)
3. Eglise de Norvège
4. Eglise de Suède
5. Eglise épiscopale des Etats-Unis
6. Eglise évangélique de la confession luthérienne au Brésil
7. Eglise évangélique luthérienne du Danemark
8. Eglise évangélique luthérienne de Finlande
9. Eglise évangélique de Rhénanie
10. Eglise évangélique du Rio de la Plata (Argentine/Uruguay)
11. Eglise évangélique d’Allemagne
12. Eglise méthodiste d’Irlande
13. Eglise morave du continent européen
14. Eglise vieille catholique des Pays Bas
15. Eglise presbytérienne (Etats-Unis)
16. Eglise protestante des Pays-Bas
17. Eglise réformée de France
18. Eglise réformée unie (Royaume-Uni)
19. Eglise unie du Christ au Japon
20. Eglise protestante unie de Belgique

Conseils, communions et partenaires spécialisés

21. Bureau de la Communion anglicane
22. ICCO
23. Kerkinactie
24. Fédération luthérienne mondiale
25. Conseil national des Eglises des Pays-Bas
26. Conseil œcuménique réformé
27. Alliance réformée mondiale

Autres occasions de rencontres

En plus des réactions par écrit, le personnel a voulu profiter de manifestations œcuméniques essentielles au cours de l’année pour inciter plus vivement les Eglises et les partenaires à réagir. Voici ces occasions :

28. Rencontre annuelle des secrétaires généraux d’organisations œcuméniques régionales (janvier)
29. Comité exécutif du COE (février)
30. Rencontre régulière des responsables œcuméniques des Eglises membres du COE – 60 personnes (mai)
31. Commission mixte consultative des communions chrétiennes mondiales et du COE (mai)
32. Comité exécutif du COE (septembre)
33. Comité exécutif de l’ARM (octobre)
34. Comité permanent sur le consensus et la collaboration, COE (novembre)
35. Forum chrétien mondial (novembre)
36. Réunion annuelle de la Conférence des secrétaires des communions chrétiennes mondiales (novembre)
37. Comité de continuation sur l’œcuménisme au 21^e siècle (novembre)